



Convocation Par le procureur

Par **Juliette 4344**, le **28/02/2013 à 14:55**

Bonjour, rnrnMon époux est convoqué demain pour la 3eme fois dans un dossier ou il y a prescription aux dires du policier. Cependant, le procureur lui demande de se présenter au commissariat de police, pour qu'il puisse le réinterroger. Que peut-il lui arriver ? Je précise que cette convocation a été faite par téléphone.rnMerci par avance pour vos réponses.rnrnJuliette

Par **citoyenalpha**, le **03/03/2013 à 08:53**

Bonjourrnrnle procureur ne procède pas aux auditions dans un commissariat de police. rnpar conséquent votre mari est convoqué par un agent de police.rnrnvotre mari n'est pas tenu de se rendre à une "convocation" par téléphone.rnToutefois à défaut de connaître l'objet de la convocation ni les motifs je ne saurais dire l'attitude à adopter.rnrnRestant à disposition

Par **Juliette 4344**, le **04/03/2013 à 09:57**

Bonjour,rnrnrnMerci Citoyenalpha pour votre réponse.rnL'affaire est classée sans suite, et effectivement le procureur n'est pas venu.rnrnCordialement, rnrnJuliette